

Ministre de l'éducation et plagiaire ?

LE MONDE CULTURE ET IDEES | 03.01.2013 à 13h58

Par Frédéric Lemaître - Berlin, correspondant

Il y a des pays où les politiques doivent démissionner parce qu'ils ont une maîtresse, d'autres où l'appartenance de fonction ne pardonne pas. Dans l'Allemagne d'Angela Merkel, le péché capital semble consister à avoir usurpé son titre universitaire de docteur. Deux ans après Karl-Theodor zu Guttenberg, le ministre de la défense contraint à la démission, en 2011, parce qu'il s'était largement inspiré de travaux d'autrui dans sa thèse de doctorat, Annette Schavan, une autre ministre, se trouve dans la même situation.

Mais autant le baron bavarois, un playboy rebaptisé "baron zu Googleberg", déchaînait les passions, autant la discrète Annette Schavan, âgée de 57 ans, est le prototype de la célibataire bosseuse dont la discrétion désespère la presse people. Chercher des noises à cette catholique pratiquante pour un travail de philosophie soutenu il y a plus de trente ans paraît donc a priori peu charitable. Certains auteurs plagiés sont même allés jusqu'à prendre sa défense. Le seul problème, c'est que M^{me} Schavan n'occupe pas n'importe quel portefeuille : elle est ministre de l'éducation et de la recherche.

L'affaire a éclaté à l'automne 2012. Le *Spiegel* révèle alors qu'à l'université de Düsseldorf, où Annette Schavan a soutenu sa thèse de philosophie, un enseignant critique 60 pages sur les 351 qu'elle comprend. Selon lui, ce travail, qui remonte à 1980, présente "*l'image caractéristique d'une démarche de plagiat*". Il y voit une "*tromperie intentionnelle*". Les premières réactions sont mesurées : certains universitaires jugent que le professeur de philosophie qui a réalisé la critique n'est pas suffisamment qualifié, d'autres se disent scandalisés que les critiques aient été publiées avant que l'université ait émis son propre jugement. Néanmoins, signe que les reproches ne sont pas totalement farfelus, la commission de l'université chargée de délivrer les doctorats décide le 12 décembre, par sept voix contre zéro, d'ouvrir une enquête. Elle remettra ses conclusions au conseil d'administration le 22 janvier. Celui-ci décidera alors de retirer ou non le précieux titre universitaire à la ministre.

Le Monde.fr a le plaisir de vous offrir la lecture de cet article habituellement

réservé aux abonnés du Monde.fr. Profitez de tous les articles réservés du Monde.fr en vous [abonnant à partir de 1€ / mois](http://www.lemonde.fr/abo/?clef=BLOCABOARTMOTEUR1E) (<http://www.lemonde.fr/abo/?clef=BLOCABOARTMOTEUR1E>) | [Découvrez l'édition abonnés](http://www.lemonde.fr/abo/?clef=BLOCABOARTMOTEUR1E) ([/teaser/?url_zop=http%3a%2f%2fabonnes.lemonde.fr%2fedition-abonnes%2f](http://www.lemonde.fr/abo/?clef=BLOCABOARTMOTEUR1E))

Une aubaine pour l'opposition

Comme il se doit, la ministre de l'éducation et de la recherche se dit sereine. *"J'ai réalisé mon travail en mon âme et conscience. C'est pourquoi je rejette vigoureusement les accusations"*, déclare-t-elle dans un entretien publié dans le quotidien conservateur *Die Welt* à la veille de Noël. Logiquement, cette proche d'Angela Merkel refuse de démissionner : elle affirme même qu'elle restera à son poste *"après les élections"*, comme si celles-ci n'étaient qu'une formalité.

La chancelière a fait savoir en octobre qu'elle avait *"pleine confiance"* en sa ministre, mais elle n'est plus revenue sur le sujet. Et la pression monte. En année électorale, l'opposition ne va pas s'en priver. Dès octobre, la coprésidente des Verts, Claudia Roth, a évoqué la démission de la ministre. *"Si elle n'a pas respecté la procédure scientifique, elle doit en tirer les conséquences"*, a renchéri, dans *Bild*, Andrea Nahles, la secrétaire générale du Parti social-démocrate. Même des membres de la majorité se montrent assez critiques. *"Elle est assez consciente de ses responsabilités pour savoir quelles conséquences elle doit en tirer"*, juge Martin Neumann, un député du Parti libéral-démocrate.

Les propos tenus en 2011 par Annette Schavan contre son collègue de la défense pourraient se retourner contre elle. *"Le plagiat n'est pas un délit mineur et le respect de la propriété intellectuelle est un bien précieux, affirmait-elle. En tant que personne promue docteur il y a trente et un ans et qui a pu accompagner de nombreux doctorants durant sa vie professionnelle, je ne peux pas avoir honte seulement en secret."* On ignore si aujourd'hui Annette Schavan a encore *"honte en secret"*.

Culture